

Question écrite du 28 octobre 2020 de M. Vincent Milliard: «Alignement des salaires dans les institutions de la Ville de Genève et les institutions subventionnées de la Ville de Genève sur le nouveau salaire minimum genevois (23 fr./h)»

A la suite de l'acceptation du salaire minimum cantonal (23 fr./h) lors de la votation cantonale du 27 septembre 2020, je souhaiterais savoir:

- si (et combien) d'employé-e-s de la Ville de Genève et des institutions subventionnées de la Ville de Genève sont concerné-e-s par une révision à la hausse de leur salaire horaire;
- si la Ville a prévu d'augmenter les enveloppes budgétaires des institutions subventionnées, en fonction de l'impact financier que ces revalorisations salariales pourraient avoir sur leur budget de fonctionnement;
- si la Ville a évalué l'impact que ces réévaluations salariales pourraient avoir sur le budget;
- si ces réévaluations salariales nécessiteraient l'ouverture d'une renégociation des CCT proposant des salaires horaires actuellement inférieurs à 23 fr./h.

En vous remerciant d'avance pour vos réponses.